

NATURA 2000
DIRECTIVE « OISEAUX »
ZONES DE PROTECTION SPECIALE

Nom du site : VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET

Numéro du site : FR2410017

Surface : 7 684 ha

Intérêt : Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale.
Présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur.
Reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur.
La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Caractères du site : Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats.
Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.
Seule station connue dans le département du Loiret d'une fougère aquatique particulièrement rare : *Marsilea quadrifolia*.
Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodium rubri* avec 7 espèces de *Chénopodes*).

Liste des communes présentes sur le site :

Saint-Jean-De-Braye, Mardie, Orleans, Saint-Jean-De-La-Ruelle, Checy, Chaingy, Chateauneuf-Sur-Loire, Saint-Denis-De-L'hotel, Combleux, Saint-Jean-Le-Blanc, Saint-Denis-En-Val, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Pryve-Saint-Mesmin, Sandillon, Saint-Ay, Bou, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Jargeau, Meung-Sur-Loire, Mareau-Aux-Pres, Sigloy, Ouvrouer-Les-Champs, Germigny-Des-Pres, Saint-Benoit-Sur-Loire, Baule, Guilly, Ouzouer-Sur-Loire, Dry, Beaugency, Dampierre-En-Burly, Saint-Pere-Sur-Loire, Lailly-En-Val, Tavers, Sully-Sur-Loire, Nevoy, Gien, Saint-Aignan-Le-Jaillard, Lion-En-Sullias, Saint-Gondon, Poilly-Lez-Gien, Briare, Saint-Martin-Sur-Ocre, Saint-Brisson-Sur-Loire, Saint-Firmin-Sur-Loire, Ousson-Sur-Loire, Bonny-Sur-Loire, Chatillon-Sur-Loire, Beaulieu-Sur-Loire

Liste des protections et inventaires existant :

Liste des inventaires ZNIEFF et ZICO : 50300000, 6001, 60010001, 60010002, 60010003, 6007, 60070001, 60070002, 60070003, 6008, 60080001, 60080002, 6009, 60090001, 60090002, 60090003, 60140000, 60300000, 6034, 60340001, 60340002, 60340003, 60560000, 60590000, 60660000, 60680000, 60690000, 6075, 60770000, 60780000, 60790000, CE 17.

Liste des arrêtés préfectoraux de conservation du biotope : La Pointe de Courpin, Site des sternes naines et Pierregarin, Site du Castor d'Europe, Héronnière de Courpain.

Liste des réserves naturelles : Ile de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

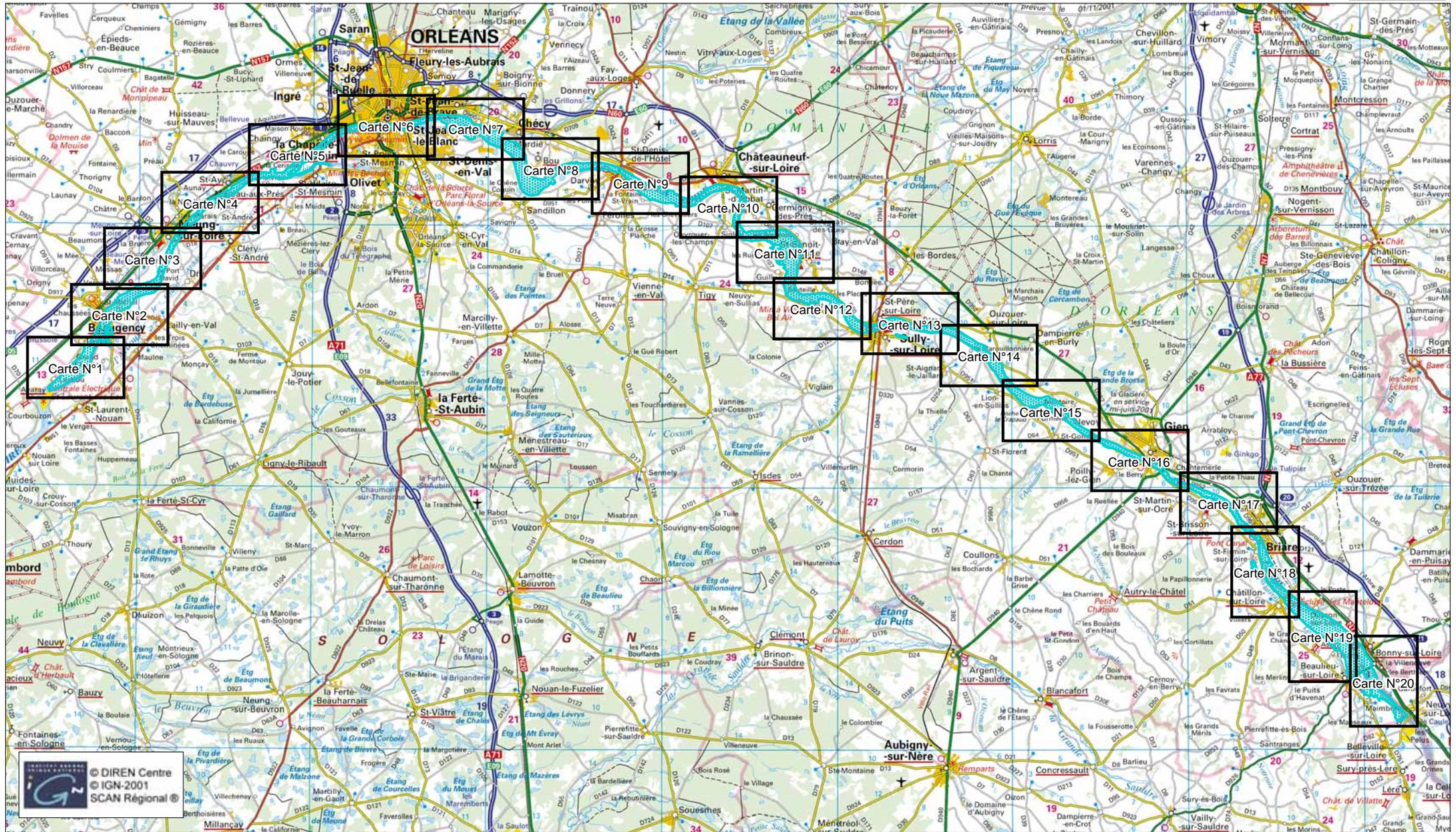
Liste des sites classés ou inscrits : Vieux pont de Beaugency et ses abords; Promenade du chastaing; Ecluse des Mantelots; Site de Combleux; Le clos des Vernelles (propriété M. Genevoix); Quinconces et allées d'arbres; Rives du ruisseau des Fontenils; Source des Eaux Bleues; Parc de la propriété du Colonel Therel; Canal de Briare et ses rives (zone nord); Rives de l'ancien canal de Briare (zone sud); Plage de Fourneaux; Partie du parc du château de Châteauneuf-sur-Loire; Quais de la Loire (Orléans); Hameau du port; Site de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire; hâteau du Clos Saint Loup et son parc.

Liste des sites NATURA 2000 Directive « Habitats » : Vallée de la Loire et de l'Allier (n°FR2400522), Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (n°FR2400528), Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers (n°FR2400565).

Espèces d'oiseaux visées à l'annexe 1 de la directive 79/409/CEE présentes ou à confirmer :

A023 *Nycticorax nycticorax*; A026 *Egretta garzetta*; A027 *Egretta alba*; A031 *Ciconia ciconia*; A068 *Mergus albellus*; A072 *Pernis apivorus*; A073 *Milvus migrans*; A082 *Circus cyaneus*; A094 *Pandion haliaetus*; A132 *Recurvirostra avosetta*; A133 *Burhinus oedicnemus*; A140 *Pluvialis apricaria*; A151 *Philomachus pugnax*; A157 *Limosa lapponica*; A166 *Tringa glareola*; A176 *Larus melanocephalus*; A193 *Sterna hirundo*; A195 *Sterna albifrons*; A196 *Chlidonias hybridus*; A197 *Chlidonias niger*; A229 *Alcedo atthis*; A236 *Dryocopus martius*; A246 *Lullula arborea*; A338 *Lanius collurio*.

Date de réalisation : Juin 2007



© DIREN Centre
 © IGN-2001
 SCAN Regional

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 23 DEC. 2003

portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire du Loiret
(zone de protection spéciale)

NOR : DES N 03 20 H 36 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II et L. 414-1-III, R.214-16, R. 214-18, R.214-20, et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ,

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}- Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallée de la Loire du Loiret » (zone de protection spéciale FR 2410017), l'espace délimité sur les quinze cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes dans le département du Loiret : Baule, Beaugency, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Bou, Briare, Chaingy, La Chapelle Saint Mesmin, Châteauneuf sur Loire, Châtillon sur Loire, Chécy, Combleux, Dampierre en Burly, Dry, Germigny des Prés, Gien, Guilly, Jargeau, Lailly en Val, Lion en Sullias, Mardié, Mareau aux Prés, Meung sur Loire, Nevoy, Orléans, Ousson sur Loire, Ouvrouer les Champs, Ouzouer sur Loire, Poilly lez Gien, Saint Aignan le Jaillard, Saint Ay, Saint Benoit sur Loire, Saint Brisson sur Loire, Saint Denis en Val, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Firmin sur Loire, Saint Gondon, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Martin sur Ocre, Saint Père sur Loire, Saint Pryvé Saint Mesmin, Sandillon, Sigloy, Sully sur Loire, Tavers.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 vallée de la Loire du Loiret » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Loiret, à la direction régionale de l'environnement du Centre et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 DEC. 2003

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
Vallée de la Loire du Loiret (FR2410017)

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedichnemus</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>